

## **DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE**

### **Rapport retraçant les actions de développement**

#### **social urbain relatives à l'exercice 2002**

Dans le cadre de la loi du 13 mai 1991 (article L 2334-19 du Code Général des Collectivités Territoriales), les communes bénéficiaires de la dotation de solidarité urbaine doivent établir un rapport retraçant les actions de développement social urbain qu'elles mettent en œuvre et les conditions de leur financement.

En 2002, la ville de Rouen a perçu au titre de la Dotation de Solidarité Urbaine un montant de **1 490 791 €**.

Le présent rapport a pour objet de rappeler les principales actions menées au cours de l'année 2002 dans ce domaine.

Elles s'articulent autour des thèmes suivants :

## **SOMMAIRE**

I – Les actions menées au titre de la politique de ville ou du contrat de ville

II – Les actions menées dans le cadre du Grand Projet de Ville

III – Les autres engagements de la ville relevant des politiques sociales urbaines

## I - LES ACTIONS MENEES AU TITRE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

ET DE

### L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

#### ➤ Les actions au titre de la politique de la ville et du contrat de ville 2002

Le service « Politique de la ville », rattaché au Département de la famille et de la politique de la ville, est composé de 4 agents, il gère et coordonne les actions de la ville dans ce domaine.

La ville de Rouen a aidé en 2002, 23 projets au titre du contrat de ville. A cet effet les subventions allouées aux associations se sont élevées à **189 478 €**. Ces projets relevaient de thématiques diverses telles que l'insertion par l'économie, l'accès à l'emploi, l'accès au savoir, la santé, l'intégration et le lien social.

A cet effet, on peut citer le travail réalisé par l'équipe opérationnelle qui a permis d'assurer un lien de proximité avec les associations et les habitants des quartiers prioritaires. Elle a mis en œuvre et a suivi les projets relatifs à la programmation annuelle du contrat de ville en agglomération et a été le référent des associations et des habitants vers les institutions. En 2002, cette équipe opérationnelle comprenait trois postes (un chargé de mission, un coordinateur du service politique de la ville et un responsable des médiateurs rattaché au service « prévention » de la ville).

En outre, la ville a signé avec la Caisse d'Allocations familiales une convention de maîtrise d'œuvre sociale pour un montant de **21 070 €** qui a permis de co-financer à hauteur de 50 % des actions d'accompagnement social (accompagnement de famille dans la gestion de budgets, ateliers de menuiserie ...).

De plus, une somme de **15 798 €** a été dépensée en 2002 en faveur du dispositif « Adultes Relais » qui a permis d'assurer le co-financement de 9 postes.

En complément, le service « Politique de la Ville » gère deux services délocalisés, la maison de l'emploi et de la formation ainsi que la maison de la justice et du droit. Ces deux services participent aux politiques sociales urbaines conduites par la ville.

#### ➤ La M.E.F. (Maison de l'emploi et de la formation)

L'objectif de la maison de l'emploi et de la formation (M.E.F.) est de faciliter l'insertion sociale et professionnelle des demandeurs d'emploi et en particulier sur les Hauts de Rouen.

A cet effet, la M.E.F. coordonne l'action de différents partenaires institutionnels et associatifs afin de favoriser une politique d'insertion cohérente et concertée.

On peut citer notamment :

- la participation à des réseaux en lien avec le Grand Projet de Ville, le Conseil Général, le Conseil Régional et la Communauté de l'Agglomération Rouennaise,

- la dynamisation du partenariat avec des dispositifs d'insertion : Agence Nationale Pour l'Emploi, Relais 16/25, interm'aide emploi, Education et formation.

De plus, la M.E.F. propose des activités et des services en direction des demandeurs d'emplois tels que :

- l'accueil et l'animation des personnes,
- l'atelier d'aide à la rédaction de curriculum vitae,
- la consultation télématique des offres d'emploi,
- l'atelier de formation informatique et bureautique,
- l'accès au centre documentaire sur la maison de l'emploi et de la formation.

La M.E.F. constitue un centre de référence pluridisciplinaire destiné à mobiliser le public en difficulté d'insertion.

Cette structure a accueilli et conseillé 2 500 personnes en 2002 qui ont participé aux différents ateliers proposés.

Le budget de fonctionnement de cette structure financé par la ville de Rouen s'est élevé en 2002 à **116 080 €** (charges de personnels comprises).

➤ **La maison de la justice et du droit (M.J.D.)**

L'objectif de la Maison de la Justice et du Droit de Rouen est de faciliter l'accès au droit et de soutenir les victimes par un service de proximité gratuit et confidentiel.

Cette structure est composée d'un greffier, d'un agent de justice et d'une coordinatrice qui est un agent municipal, la maison de la justice et du droit, fruit d'un partenariat entre le ministère de la justice et la ville de Rouen, s'appuie sur la compétence d'intervenants d'organismes et d'associations (avocats, notaires, ...) qui assurent des permanences.

En 2002, les actions spécifiques ont particulièrement porté sur la mise en place d'un service de médiation familiale, l'installation de nouvelles permanences assurées par la chambre des notaires, des huissiers et l'union départementale des associations familiales ainsi que la réalisation de stages.

La Maison de la Justice et du Droit s'adresse à un public très large tel que les particuliers, les professionnels ou des groupes de consommateurs.

La fréquentation en 2002 s'est établie à 1 356 personnes dont 58 % habitent les Hauts de Rouen et 17 % habitent une commune de l'agglomération.

Une somme de **83 050 €** (charges de personnels comprises) a été consacrée à cette structure en 2002.

## II - LES ACTIONS MENEES DANS LE CADRE

### DU GRAND PROJET DE VILLE

L'année 2002 fut la première année complète d'activité du Groupement d'Intérêt Public (GIP) qui a vu notamment une montée en charge de la réalisation du Grand Projet de Ville (GPV).

En vertu, d'une convention signée le 18 mai 2001 entre l'Etat, la Région, le Département et la ville, la ville de Rouen participe à hauteur de 38 % aux dépenses du G.I.P./G.P.V.

Cette participation permet de financer les charges de fonctionnement du Groupement d'Intérêt Public mais aussi les dépenses d'investissement ( études d'urbanisme réalisées par le G.I.P./G.P.V., participations versées par le G.I.P. aux maîtres d'ouvrages extérieurs).

\* La participation au titre du fonctionnement s'est élevée en 2002 à **405 345 €**.

Il s'agissait de participer aux dépenses liées à la conduite de projet (rémunération du personnel, charges afférentes à l'activité courante du G.I.P./G.P.V.) mais aussi aux actions d'accompagnement social. Ces dernières ont consisté à aider des structures ayant vocation à améliorer les conditions de vie quotidienne des habitants et à favoriser l'insertion de la population des quartiers GPV (Hauts de Rouen et Grammont) par le biais du développement économique.

\* Une participation d'un montant de **468 137 €** a été versée au titre des subventions d'équipement.

Il s'agissait de financer certaines études urbaines telles que :

- l'étude de réaménagement de l'îlot central de la Grand Mare,
- l'étude de résidentialisation Verdi Opéra,
- l'étude de projets urbains Châtelet/Lombardie,
- l'étude de requalification des Sapins,
- l'étude du schéma de référence des espaces publics et du passage sur l'ensemble des Hauts de Rouen.

L'essentiel de la participation de la ville de Rouen pour les dépenses d'investissement a été consacré au financement des études urbaines. Les participations versées par le G.I.P./G.P.V. aux maîtres d'ouvrage ont été relativement peu importantes en 2002. Cette situation s'explique par la nécessité de mener des études préalables significatives avant la réalisation des investissements.

En ce qui concerne les opérations menées en maîtrise d'ouvrage propre, la ville de Rouen a voté des autorisations de programme destinées à lancer les premières opérations d'investissement. Il s'agit des futurs aménagements des abords de T.E.O.R. sur les Hauts de Rouen, le réaménagement des centres commerciaux situés sur les quartiers Grand Mare et Val Grieu.

Enfin, l'année 2002 a permis de réaliser un espace sportif de quartier au Châtelet, qui a consisté à réhabiliter un terrain existant pour répondre aux attentes des habitants notamment des jeunes.

### III - LES AUTRES ENGAGEMENTS DE LA VILLE EN

#### MATIERE DE POLITIQUE SOCIALE URBAINE

➤ **le logement social**

Outre les garanties d'emprunt octroyés aux organismes de logement social, l'effort de la ville de Rouen en faveur du logement social s'est concrétisé en 2002, par l'attribution des subventions d'équipement destinés à :

\* la réhabilitation du parc locatif social pour **229 990 €**,

\* la construction locative sociale pour **144 681 €**.

En outre, une avance en compte courant en faveur de la société Rouen Développement a été accordée pour un montant de **318 844 €**.

De plus, des subventions de fonctionnement ont été attribuées aux organismes suivants :

\* Fonds Solidarité Logement : **32 627 €**,

\* Centre départemental d'aide à l'habitat dans le cadre de l'opération programmée d'amélioration de l'habitat et du suivi animation : **68 595 €**.

\* \*  
\*

En conclusion (hors frais de fonctionnement du service politique de la ville), le coût de l'ensemble de ces actions menées au titre du développement social urbain s'est élevé à plus de **2 M€** soit plus que le montant attribué en 2002 au titre de la Dotation Solidarité Urbaine.